

**RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ECOLE REGIONALE
SUPERIEURE DE LA MAGISTRATURE (ERSUMA)
ANNEE 2002**

Page

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ECOLE REGIONALE SUPERIEURE DE LA MAGISTRATURE (ERSUMA) ANNEE 2002.....	43
--	-----------

1– De la formation au siège de l'école

2– Des séminaires de restitution dans les Etats membres de l'OHADA

3– De la rédaction du devis programme n° 2

4– De la participation à différentes réunions

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ECOLE REGIONALE SUPERIEURE DE LA MAGISTRATURE (ERSUMA) – ANNEE 2002

Depuis l'année 2002, l' E.R.SU.MA. s'est employée à la réalisation de sa mission principale qui est de concourir à la formation et à la spécialisation en droit O.H.A.D.A. de l'ensemble des personnels judiciaires, à la rédaction du devis programme 2002-2003, à la participation à différentes réunions.

1- DE LA FORMATION AU SIEGE DE L'ECOLE

1-1 Formation Continue des auxiliaires de justice, Avocats – notaires- Experts Comptables du 14 au 25 Janvier 2002

1-1.1 Thème 1 : L'acte Uniforme sur le droit commercial général

1-1.2 Thème 2 : L'acte Uniforme sur les sociétés commerciales et le G.I.E

1-1.3 Thème 3 : L'acte uniforme portant organisation des sûretés

1-1.3.1 Thème 4 : L'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution

1-1.4 Thème 5 : L'acte uniforme sur les procédures collectives d'apurement du passif

1-1.5 Thème 6 : L'acte uniforme sur le droit de l'arbitrage.

Nombre de participants : 40

Intervenants :

- ◆ Me DJAIBE Allaïsem. K, Avocat Tchad
- ◆ Me Norbert DABIRE, Avocat Burkina Faso
- ◆ Me Mahamadou TRAORE, Avocat Mali
- ◆ Me YEKPE Guy Lambert, Avocat, Benin
- ◆ Me Papa Moussa Félix SOW, Avocat, Sénégal

Résumé:

Cette formation a consisté à faire l'étude des textes juridiques et de la jurisprudence du droit des affaires au moyen des apports théoriques illustrés par des cas pratiques

résolus en ateliers. Ce qui a permis aux participants de maîtriser les contentieux relatifs aux actes uniformes étudiés ; la maîtrise de ces contentieux pouvant contribuer à l'amélioration de la sécurité juridique et judiciaire des affaires.

1- 2 Formation Continue des Huissiers du 04 au 08 Mars 2002

1-2.1 Thème 1 : Les procédures simplifiées de recouvrement

- Aspects théoriques
- Aspects pratiques : rôle de l'huissier

1-2.2 Thème 2 : Les voies d'exécution sous –thème 1 : les saisies mobilières

- aspects théoriques
- aspects pratiques : rôle de l'huissier de justice : inventaire des actes et mentions obligatoires.

Sous- thème 2 : Application à des cas réels

1-2.2 Thème 3 : L a saisie immobilière

- aspects théoriques
- aspects pratiques : inventaire, présentation des actes et mentions obligatoires jusqu'à l'audience d'adjudication
- Application dans 4 cas réels : inventaire et appréciation des interventions
- Restitution

Nombre de participants : 32 soit 16 x 2

Intervenants :

- Me Hortense Bankole DE SOUZA, huissier de justice, Bénin
- Me Moussa SARR, huissier de justice, Sénégal
- Me Alfousseyni KANTE, huissier de justice, Mali
- Me Malick Seye FALL, huissier de justice, Sénégal

Objectifs : Maîtriser les procédures d'injonction et les voies d'exécution et arrêter une pratique harmonisée des huissiers dans ce domaine.

1-3 Formation Continue des Greffiers du 13 au 24 Mai 2002

1-3.1 Thème 1 : Le statut du commerçant : aspects théoriques et pratiques

1-3.2 Thème 2 : Le RCCM : objet, organisation, fonctionnement et gestion du fichier régional : Aspects théoriques et pratiques.

1-3.3 Thème 3 : Le RCCM : immatriculations, modifications et radiations : aspects théoriques et pratiques

1-3.4 Thème 4 : Le RCCM : Les sûretés mobilières

sous-thème 1 : inventaire des sûretés mobilières et effets applicables à toutes les inscriptions

sous- thème 2 : le contentieux relatif à toutes les inscriptions

1-3.5 Thème 5 : Ateliers sur le RCCM

1-3.6 Thème 6 : Restitution et correction des travaux d'ateliers du thème 5 et adoption des formulaires et méthodes retenues

1-3.7 Thème 7 : Ateliers sur les sûretés mobilières : inscriptions et renouvellement des sûretés mobilières

1-3.8 Thème 8 : Restitution, correction des travaux d'ateliers du thème 7 et adoption des formulaires et méthodes retenues.

1-3.9 Thème 9 : les procédures simplifiées de recouvrement

- Aspects théoriques et pratiques
- Application à un cas réel

1-3.10 Thème 10 : Les voies d'exécution
sous-thème 1 : les saisies mobilières : aspects théoriques et pratiques

sous- thème 2 : Application à un cas réel

1-3.11 Thème 11 : La saisie immobilière
Sous-thème 1 : aspects théoriques
Sous-thème 2 : aspects pratiques : inventaire et présentation des actes, intervention des greffiers dans la procédure de saisie immobilière.

Sous thème 3 : application dans 4 cas réels : inventaire et appréciation des Interventions (juge et greffier)

Nombre de participants : 32 soit 16 x2

Animateurs :

- M. Amady BA, Directeur du CFJ de Dakar et formateur E.R.SU.MA.
- Me ENAKA AKO Elisabeth, greffier du Cameroun
- Me LEDONGO Paul , greffier en chef Congo
- Me ZOUNGRANA Ousmane Prosper, greffier en chef, Burkina Faso
- Me KOUHICO Coffi Raymond, greffier en chef, Bénin
- Me IBINGA René Christian, greffier en chef , Gabon
- Me SORO Fanvongo, Administrateur des greffes, Côte – d'Ivoire.

Objectifs :

Maîtriser le fonctionnement du RCCM et les données juridiques concrètes et précises de l'acte uniforme portant droit commercial général, permettant aux greffiers de mieux gérer le greffe commercial par rapport aux inscriptions obligatoires relatives au statut du commerçant et des sûretés mobilières. A la fin de la formation, un cadre de gestion du RCCM dans l'espace O.H.A.D.A. ainsi qu'une pratique harmonisée des procédures simplifiées et des voies d'exécution ont été arrêtés.

1- 4 Formation des Acteurs Non Judiciaires du 17 au 21 Juin 2002

1-4.1 Thème 1 : Créer une entreprise seule ou en société

1-4.2 Thème 2 : Trouver un toit à l'entreprise
Sous- thème 1 : Contrat de location et implantation de l'entreprise
Sous- thème 2 : Bail commercial et propriété commerciale

1-4.3 Thème 3 : Financer l'entreprise

1-4.4 Thème 4 : Constituer une équipe

- contrat de travail et de subordination
- contrat de collaboration sans lien de subordination

1-4.5 Thème 5 : Commercialiser les produits

1-4.6 Thème 6 : S'insérer dans un réseau

1-4.7 Thème 7 : Développer l'entreprise

- contrats de coopération,
- contrats internationaux

1-4.8 Thème 8 : Cesser l'activité

Nombre de participants : 11 sur 16 convoqués

Animateur : Pr SAWADOGO Filiga Michel, ancien Recteur de l'université de Ouagadougou

Objectif :

Apprendre aux opérateurs économiques comment respecter les règles de droit et comment organiser la prévention des divers risques qui menacent l'entreprise.

1-5 Formation des Formateurs Magistrats du 22 Juillet au 09 Août 2002

Module 1

1-5.1 Thème 1 : Présentation de l'acte uniforme sur le droit commercial général

- philosophie
- principes directeurs
- grandes innovations

1-5.2 Thème 2 : Présentation de l'acte uniforme sur les procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution.

- philosophie
- principes directeurs
- grandes innovations

1-5.3 Thème 3 : Présentation de l'acte uniforme portant droit des sûretés :

- philosophie
- principes directeurs
- grandes innovations

1- 5.4 Thème 4 : Présentation de l'acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du GIE

- philosophie
- principes directeurs
- grandes innovations

1-5. 5 Thème 5 : Présentation de l'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif :

- philosophie
- principes directeurs
- grandes innovations

1- 5 . 6 Thème 6 : Présentation de l'acte uniforme sur le droit de l'arbitrage :

- philosophie
- principes directeurs
- grandes innovations

Module 2

1-5. 7 Thème 1 : Présentation de l'acte uniforme sur les sociétés commerciales et du le GIE

Sous-thème 1 : Règles générales

- Constitution
- Fonctionnement
- Dissolution
- Liens entre sociétés

Sous –thème 2 : Les règles particulières

- société en nom collectif
- société en commandite simple
- société à responsabilité limitée
- société anonyme
- groupement d'intérêt économique

1 – 5 . 8 Thème 2 : Présentation de l'acte uniforme relatif au droit commercial général

Sous –thème 1 : L'accès à la profession commerciale

Sous –thème 2 :

- Le registre du commerce
- le fond de commerce

Sous –thème 3 : La vente commerciale

- Formation
- Effets
- Contentieux

Sous –thème 4 : Les intermédiaires de commerce

1 – 5.9 thème 3: Présentation de l'acte uniforme portant sur le droit des sûretés

Sous –thème 1 :

Les sûretés personnelles

Sous –thème 2 : Les sûretés mobilières

Sous –thème 3 : Les hypothèques

- conventionnelles
- forcées

Sous –thème 4 : Distribution et classement des sûretés

1- 5.10 Thème 4 :Présentation de l'acte uniforme sur les procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution

Sous –thème 1 : Les procédures d'injonction de payer, de délivrance ou de Restitution

Sous –thème 2 : les voies d'exécution :

- Règles générales
- Les saisies mobilières

Sous –thème 3 : La saisie immobilière

- condition de la saisie immobilière
- effets
- préparation de la vente
- incidents de la saisie immobilière

1- 5.11 Thème 5 : Présentation de l'acte uniforme portant organisation des procédures d'apurement du passif

Sous –thème 1 :

Les procédures préventives

Sous –thème 2 :

le redressement judiciaire et la liquidation des biens.

1- 5.12 : Thème 6 :

Présentation de l'acte uniforme portant sur le droit de l'arbitrage

Sous –thème 1 :

- Généralités sur l'arbitrage
- L'arbitrage O.H.A.D.A.

Sous –thème 2 : Déclenchement et déroulement de la procédure arbitrale

Nombre de participants : 60

Pays représentés : 16

Animateurs :

- SAWADOGO Filiga Michel, professeur agrégé, ancien recteur de l'université de Ouagadougou
- SANTOS AKUETE Pédros, professeur agrégé, maître de conférence à la faculté de droit de l'université de Lomé
- Maître BOTO KRO Komivi Charles, avocat, assistant à la faculté de droit de l'université de Lomé
- FOLI Messanvi, Doyen de la faculté de droit de l'Université de Lomé
- Ndiaw DIOUF, maître de conférence agrégé à la faculté des sciences juridiques et politiques de l'UCAD de Dakar
- Me Gracia Noutaïs HOLO, avocat assistant à la faculté de droit de Cotonou
- BONZI BIRIKA Jean Claude, magistrat, chargé de cours à la faculté de droit de l'Université de Ouagadougou

Objectifs :

Le Module 1 qui a duré 6 jours, porte sur la présentation générale par deux animateurs qui ont une connaissance affirmée en droit O.H.A.D.A., de la philosophie globale des actes uniformes, des grandes innovations par rapport au droit interne des Etats membres et des principes directeurs qui ont guidé l'élaboration du droit uniforme.

Le module 2 qui a duré 2 semaines, se propose de présenter aux formateurs nationaux sélectionnés par les Etats parties les actes uniformes un à un, thème par thème ainsi que leurs relations et implications avec les autres mécanismes d'intégration régionale (JEMOA, CEMAC).

1-6 Formation des Formateurs au droit comptable
du 16 septembre au 04 octobre 2002

1-6-1 Module 1 : Formation des Formateurs (Magistrats-Avocats)
du 16 au 20 septembre 2002.

Durée : 5 jours

Nombre de participants : 77

Animateurs

1/ Pierre MINOUNGOU, Expert comptable inscrit à l'ONECCA-BF 120, Avenue du Président BABANGUIDA 01 BP 1301 Ouagadougou 01 Burkina-Faso

2/ MOUKAM Fidèle, Expert comptable inscrit à l'ONECCA (Cameroun)

3/ SERE Souleymane, Expert comptable inscrit à l'ONECCA-BF (Burkina-Faso)

1.6.2 : Module II : Formation des Formateurs experts comptables au droit comptable
du 23 au 27 septembre 2002

Durée : 5 jours

Nombre de participants : 22

Animateurs :

1/ Pierre MINOUNGOU, Expert comptable inscrit à l'ONECCA-BF 120, Avenue du Président BABANGUIDA 01 BP 1301 Ouagadougou 01 Burkina-Faso

2/ SERE Souleymane, Expert comptable inscrit à l'ONECCA-BF (Burkina-Faso)

1.6.3 Module III :

Formation des formateurs (notaires-greffiers-huissiers) au droit comptable du 30 septembre au 04 octobre 2002

Durée : 5 jours

Nombre de participants : 74

Animateurs

1/ Pierre MINOUNGOU, Expert comptable inscrit à l'ONECCA-BF 120, Avenue du Président BABANGUIDA 01 BP 1301 Ouagadougou 01 Burkina-Faso

2/ SERE Souleymane, Expert comptable inscrit à l'ONECCA-BF (Burkina-Faso)

Thèmes traités au cours des trois modules

Thème 1 : Présentation du modèle du système comptable de l'O.H.A.D.A.

Thème 2 : Modalités d'élaboration des états financiers

Thème 3 : Les états financiers : structuration et mode d'emploi

Thème 4 : Opérations courantes – analyse financière

Thème 5 : Contrôle interne et jeux des responsabilités.

Objectifs : Sensibiliser les participants aux impacts des techniques comptables utilisées sur les résultats d'une entreprise et leur présenter les principales irrégularités qui peuvent être rencontrées.

Au titre de la formation, l'exécution du programme d'activité 2002 – 2003 a commencé par l'organisation de la session de formation des formateurs Magistrats module 1 et 2 du 22 Juillet au 09 Août 2002 et la Formation des Formateurs au Droit Comptable (3 sessions) du 16 Septembre au 04 octobre 2002.

1-7 Formation au profit de magistrats béninois

L'E.R.SU.MA. a organisé en collaboration avec le Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'homme du Bénin, du 07 au 09 Mai 2002, un séminaire à l'intention des magistrats béninois sur l'arbitrage.

L'objectif de ce séminaire était de promouvoir l'arbitrage comme mode extra-judiciaire de règlement des litiges nés des activités économiques et de doter les magistrats formés de connaissances théoriques et pratiques en droit de l'arbitrage, afin de renforcer leur capacité opérationnelle.

Nombre de participants : 25

Animateur : AKA Narcisse, magistrat, Secrétaire Général du centre d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI)

1-8 – Formation des Formateurs Auxiliaires de Justice (avocats, notaires, experts comptables ou judiciaires) du 14 au 25 octobre 2002

1-8-1 : Thème I : Présentation de l'acte uniforme sur le droit commercial général

Sous-thème 1 : Philosophie-Principes directeurs-Grandes innovations

Sous-thème 2 : Accès et exercice de la profession

Sous-thème 3 : - Le registre du commerce
- Le fonds de commerce

Sous-thème 4 : La vente commerciale

- Formation
- Effet
- Contentieux

Sous-thème 5 : les intermédiaires de commerce

1-8-2 : Thème II : Présentation de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés et du GIE

Sous-thème 1 : Philosophie –Principes directeurs – Grandes innovations

Sous-thème 2 : Les règles générales

- Constitution
- Fonctionnement
- Dissolution
- Liens entre sociétés

Sous-thème 3 : Les règles particulières

- sociétés en nom collectif
- sociétés à responsabilité limitée
- sociétés anonymes
- Groupement d'Intérêt Economique (constitution, fonctionnement, dissolution)

1-8-3 Thème III : Présentation de l'acte uniforme relatif au droit des sûretés

Sous-thème 1 : Philosophie –Principes directeurs – Grandes innovations

Sous-thème 2 : Les sûretés personnelles

Sous-thème 3 : Les sûretés mobilières

Sous-thème 4 : les hypothèques

1-8-4 : Thème IV : Présentation de l'acte uniforme relatif aux procédures simplifiées et voies d'exécution

Sous-thème 1 : Philosophie – Principes directeurs – Grandes innovations

Sous-thème 2 : Les procédures d'injonction de payer, de délivrance ou de restitution d'un bien meuble déterminé

Sous-thème 3 : Les voies d'exécution

- les règles générales
- les saisies mobilières

Sous-thème 4 : La saisie immobilière

A/ Conditions de la saisie immobilière

- Effets
- La vente

B/ Les incidents de la saisie immobilière

1-8-5 : Thème V : Présentation de l'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif

1-8-6 Sous-thème 1 : Philosophie – Principes directeurs – Grandes innovations

Sous-thème 2 : les procédures préventives

Sous-thème 3 : le redressement judiciaire et la liquidation des biens

Sous-thème 4 : les procédures collectives internationales

1-8-7 : Thème VI : Présentation de l'acte uniforme portant sur le droit de l'arbitrage

Sous-thème 1 : Principes directeurs – Grandes innovation

Sous-thème 2 : - Généralités sur l'arbitrage

- Arbitrage OHADA

Sous-thème 3 : Déclenchement et déroulement de la procédure arbitrale

Nombre de participants : 76

Intervenants :

- Pr. Josette NGUEBOU TOUKAM
Université de Yaoundé II Cameroun
- Pr. François ANOUKAYA, Doyen de la faculté de droit de l'Université de Dschang Cameroun
- Pr. Filiga Michel SAWADOGO, ancien recteur de l'Université de Ouagadougou – Burkina-Faso
- Pr. Pédro SANTOS AKUETE, Faculté de Droit de l'Université de Lomé TOGO

Objectif : Cette formation vise à faire comprendre aux apprenants la politique législative, les principes directeurs des actes uniformes ainsi que les grandes innovations qu'ils apportent par rapport au droit interne des Etats membres.

En outre, elle se propose de les présenter en détail les actes uniformes et leurs relations avec les législations nationales et les autres mécanismes d'intégration régionale (UEMOA, CEMAC).

1-9 Formation des Formateurs auxiliaires de Justice (greffiers-huissiers) du 04 au 15 novembre 2002

1-9-1 : Thème I : Présentation de l'acte uniforme portant sur le Droit commercial général

Sous-thème 1 : Philosophie – Principes directeurs – Grandes innovations

Sous-thème 2 : Accès et exercice de la profession commerciale

Sous-thème 3 :

- Le registre du commerce
- le fonds de commerce

Sous-thème 4 : La vente commerciale

- Formation
- Effet
- Contentieux

Sous-thème 5 : Les intermédiaires de commerce

1-9-2 : Thème II : Présentation de l'acte uniforme portant sur le droit de l'arbitrage

Sous-thème 1 : Philosophie – Principes directeurs – Grandes innovations

Sous-thème 2 : - Généralités sur l'arbitrage

- Arbitrage OHADA

Sous-thème 3 : Déclenchement et déroulement de la procédure arbitrale

1-9-3 : Thème III : Présentation de l'acte uniforme relatif au droit des Sociétés et du GIE

Sous-thème 1 : Philosophie – Principes directeurs – Grandes innovations

Sous-thème 2 : Règles générales

- Constitution
- Fonctionnement
- Dissolution
- Liens entre sociétés

Sous-thème 3 : Les règles spéciales

- Société en nom collectif
- Société à responsabilité limitée
- Sociétés anonymes
- Groupement d'Intérêt Economique
- (constitution, fonctionnement, dissolution)

1-9-4 Thème IV : Présentation de l'acte uniforme relatif au droit des sûretés

Sous-thème 1 : Philosophie – Principes directeurs – Grandes innovations

Sous-thème 2 : Les sûretés personnelles

Sous-thème 3 : Les sûretés mobilières

Sous-thème 4 : les hypothèques

1-9-5 : Thème V : Présentation de l'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif

Sous-thème 1 : Philosophie – Principes directeurs – Grandes innovations

Sous-thème 2 : les procédures préventives

Sous-thème 3 : Le redressement judiciaire et la liquidation des biens

Sous-thème 4 : Les procédures collectives internationales

1-9-6 : Thème VI : Présentation de l'acte uniforme relatif aux procédures simplifiées de recouvrement et voie d'exécution

Sous-thème 1 : Philosophie – Principes directeurs – Grandes innovations

Sous-thème 2 : Les procédures d'injonction de payer, de délivrance ou de restitution d'un bien meuble déterminé

Sous-thème 3 : les voies d'exécution

- les règles générales
- les saisies mobilières

Sous-thème 4 : La saisie immobilière

A/ Conditions de la saisie immobilière

- Effets
- La vente

B/ les incidents de la saisie mobilière

Nombre de participants : 70

Intervenants :

- NDIAW DIOUF, maître de conférence agrégé, Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'UCAD Dakar Sénégal
- Charles MBA OWONO, Professeur agrégé, Université Oumar BONGO de Libreville Faculté de droit et de Sciences économiques Gabon
- ABARCH Djiibril, Docteur en droit, Faculté de Droit de l'Université de Niamey NIGER
- Waffi OUGADEYE, Magistrat, formateur à l'Institut National de Formation Judiciaire du Mali, Formateur ERSUMA

Objectifs :

- faire comprendre aux apprenants la politique législative, les principes directeurs qui ont présidé à la rédaction des actes uniformes ainsi que les grandes innovations qu'ils apportent par rapport au droit interne des Etats membres ;

- Présenter en détail aux stagiaires les actes uniformes et leurs relations avec les législations nationales et les autres mécanismes d'intégration régionale (JEMOA, CEMAC).

1-10 Formation des Formateurs Magistrats (Module 3)
du 18 au 29 novembre 2002

1-10-1 : Thème I : Présentation de l'acte uniforme portant sur le Droit commercial général

Sous-thème 1 : Présentation sommaire

Sous-thème 2 : l'acte uniforme à

l'épreuve du temps

Sous -thème 3 : Evocation de cas pratique sur le contentieux de l'immatriculation, le bail commercial, le bail commerciale, la vente commerciale

- répartition en sous groupes
- restitution des travaux d'ateliers
- correction collective

1-10-2 : Thème II : Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution

Sous-thème 1 : Rappel des notions déjà étudiées

Sous-thème 2 : l'acte uniforme à

l'épreuve de la pratique

Sous-thème 3 : Travaux de

groupes sur la saisie immobilière :

- audience d'adjudication avec des incidents
- autres cas

Sous-thème 4 : - Restitution des travaux en sous-groupes

- Correction collective

1-10-3 : Thème III : Acte uniforme portant organisation des sûretés

Sous-thème 1 : Présentation sommaire

Sous-thème 2 : l'acte uniforme à

l'épreuve de la pratique

Sous-thème 3 : Répartition des sous groupes

- Evocation de cas pratiques
- Main levée d'hypothèque conservatoire
- Distribution des prix, classement des sûretés

Sous-thème 4 : - Restitution des travaux des sous-groupes

- Correction collective

1-10-4 : Thème IV : Acte uniforme sur le droit de l'arbitrage

Sous-thème 1 : Présentation sommaire

Sous-thème 2 : les difficultés

d'application

Sous-thème 3 : Cas pratiques

- Juge étatique et mesures provisoires ou conservatoires
- Exequatur et juge étatique
- Autres cas à l'initiative du communicateur

Sous-thème 4 : - Restitution des travaux des sous-groupes

- Correction collective

1-10-5: Thème V: Acte uniforme sur les procédures collectives d'apurement du passif

Sous-thème 1 : Présentation sommaire

Sous-thème 2 : l'acte uniforme à

l'épreuve de la pratique

Sous-thème 3 : Travaux en sous groupe

- Déclenchement de la procédure d'alerte
- Suspension des poursuites
- Redressement judiciaire
- Liquidation des biens

Sous-thème 4 : - Restitution des travaux d'ateliers

- Correction collective

1-10-6 : Thème VI : Acte uniforme sur les sociétés commerciales et le GIE

Sous-thème 1 : Présentation sommaire

Sous-thème 2 : l'acte uniforme à

l'épreuve de la pratique

Sous-thème 3 : Evocation et résolution de cas pratique sur le contentieux des sociétés commerciales

- Constitution des sous-groupes
- fonctionnement d'une société
- Dissolution ou liquidation d'une société

Sous-thème 4 : - Restitution des travaux des sous-groupes

- Correction collective

Nombre de participants : 62

Intervenants :

- DIAKITE Ousmane, Conseiller à la Cour Suprême du Mali
- DIAKHATE Mamadou, Magistrat, Ministère de la Justice du Sénégal
- Amadou SAKHO, Magistrat, Directeur CFDJ Conakry
- AKA Narcisse, Secrétaire Général de la CACI, Côte - d'Ivoire
- LEBANA Jacques : Président du Tribunal de Première Instance de Libreville

Objectifs :

Aux termes de cette session, les magistrats vont mieux maîtriser les contentieux relatifs aux actes uniformes étudiés ; la maîtrise de ces contentieux pouvant contribuer en dernier ressort à l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire des affaires.

1-11 : Formation Continue des Greffiers du 09 au 20 décembre 2002

Module 1 : Le Droit Commercial Général

1-11-1 : Thème I : le Statut du commerçant : aspects théoriques et pratiques

1-11-2 : Thème II : Le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier : objet, organisation et fonctionnement

- Gestion du fichier régional (aspects théoriques et pratiques)

1-11-3 : Thème III : Le RCCM : immatriculation, Modifications, radiations : (aspects théoriques et pratiques)

1-11-4 : Thème IV : le RCCM : Inscriptions des sûretés mobilières

Sous-thème 1 : inventaire des sûretés mobilières et effets applicables à toutes les inscriptions

Sous-thème 2 : le contentieux relatif à toutes les inscriptions

Sous –thème 3 : Ateliers sur le RCCM

- Atelier 1 : Objet, organisation, fonctionnement et gestion du fichier régional
- Atelier 2 : Inscription et immatriculation des personnes physiques
- Atelier 3 : Inscription et immatriculation des sociétés et autres personnes morales

Sous-thème 4 : restitution et correction collective des ateliers du sous-thème 3 et adoption des formulaires et méthodes retenues

Sous –thème 5 : Ateliers sur l'inscription et le renouvellement des sûretés mobilières dans le RCCM (3 ateliers)

Sous –thème 6 : Restitution des travaux en ateliers du thème 7 et adoption des formulaires et méthodes retenues

1-11 : Module 2 : les procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution

1-11-5 : Thème V : les procédures simplifiées de recouvrement :

Sous-thème 1 : Aspects théorique et pratique

Sous-thème 2 : Application à un cas réel :

- travaux en ateliers et restitution
- harmonisation des pratiques

1-11-6 : Thème VI : les voies d'exécution

Sous-thème 1 : les saisies mobilières :

- aspects théoriques
- aspects pratiques : rôle du greffier et du juge

Sous-thème 2: application à des cas réels

Atelier 1 : les saisies conservatoires

Atelier 2 : la saisie vente

Atelier 3 : la saisie attribution

Sous-thème 3 : Restitution sur le rôle du greffier et du juge, harmonisation des pratiques

1-11-7: Thème VI : la saisie immobilière
Sous-thème 1 : aspects théoriques
Sous-thème 2 : aspects pratiques : inventaire et présentation des actes, intervention du greffier dans la procédure immobilière
Sous-thème 3 : application à 4 cas réels (rôle du juge et du greffier)
Sous-thème 4 : - Restitution des travaux en ateliers et harmonisation des pratiques

Nombre de participants : 33

Intervenants :

1- Mamadou DIAKHATE, Magistrat, Ministère de la Justice du Sénégal

2- Me ZOUNGRANA Ousmane Prosper, greffier en chef au Tribunal de Première Instance de Ouagadougou, Burkina Faso

Objectifs :

Aux termes de cette session, les greffiers vont mieux maîtriser le fonctionnement du RCCM et les données juridiques concrètes et précises sur l'acte Uniforme portant droit commercial général, leur permettant de mieux gérer le greffe commercial par rapport aux inscriptions obligatoires relatives au statut du commerçant et aux sûretés mobilières. A la fin de la formation, un cadre uniforme de gestion du RCCM dans l'espace OHADA ainsi qu'une pratique harmonisée des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution seront arrêtés.

1-12 : Formation Continue des Magistrats du 06 au 17 janvier 2003

Module 11-12-1 : Thème I : les opérations de crédit

Sous-thème 1 : Les crédits à court terme

Sous-thème 2 : les crédits à moyen et long terme : les crédits d'investissement

1-12-2 : Thème II : Typologies des garanties bancaires

Sous-thème 1 : Les sûretés réelles

Sous-thème 2 : les hypothèques

Sous-thème 3 : Les sûretés personnelles

Sous-thème 4 : les garanties indépendantes

1-12-3 : Thème III : Les garanties dérivées du droit des obligations

1-12-4 : Thème IV : les obstacles à l'efficacité des garanties bancaires

Sous-thème 1 : La complexité de la constitution des sûretés

Sous-thème 2 : les obstacles à la réalisation des garanties

Sous-thème 3 : La hiérarchisation des privilèges : cas de rétroactivité des inscriptions

Sous-thème 4 : le droit des entreprises en difficulté

- le banquier muni des sûretés réelles

- le banquier et la caution

1-12-5 : Thème V : Travaux en ateliers : constitution de 4 sous groupes

1-12-6 : Thème VI : Restitution des travaux en ateliers

Module 2 : Le contentieux bancaire

1-12-7 : Thème VII : Les principes de la responsabilité bancaire

1-12-8 : Thème VIII : Le Secret professionnel

1-12-9 : Thème IX : Le banquier dispensateur de conseils

1-12-10 : Thème X : Le Contentieux du crédit

1-12-11 : Thème XI : Le banquier dans les procédures collectives

1-12-12 : Thème XII : Travaux en ateliers

1-12-13 : Thème XIII : Restitution et correction des travaux en ateliers

Nombre de participants : 77

Intervenants :

1- Roger EMESSIENE, Responsable du service juridique de la Commercial BANK OF CAMEROUN Douala

2- MODI KOKO, Avocat, vice doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Douala Cameroun

Objectifs :

Sensibiliser les magistrats aux opportunités présentées par les textes de l'OHADA, les familiariser avec les dispositions nouvelles, de manière à garantir une meilleure efficacité des garanties bancaires, des éventuelles actions en recouvrement, et une vigilance accrue des magistrats dans les cas de mise en jeu de la responsabilité des banquiers.

1-13 : Formation Continue des Auxiliaires de justice (Avocats, Notaires et Experts comptables) du 20 au 31 janvier 2003

Module 1 : Le contentieux des sûretés du crédit

1-13-1) Thème I

A/ Introduction

- relever la portée du séminaire,
- définir le rôle, l'objet de la Banque,
- Définir la notion de crédit
- Exposer de façon succincte, mais précise les différentes opérations de crédit,
- Faire valoir l'intérêt à les sécuriser en relevant les difficultés pour y parvenir.

B/ Les opérations de crédit

- Les crédits à court terme
- Les crédits à moyens et long termes : les crédits d'investissement

1-13-2) Thème II : Typologie des garanties bancaires

1-13-3) Thème III : Les inscriptions par voie judiciaire

La contestation des garanties bancaires

Sous-Thème 1 : La fragilité des sûretés réelles

Sous-thème 2 : *Le cautionnement et le contentieux du cautionnement*

Sous-thème 3 : *La lettre d'intention et l'interprétation par le juge des lettres d'intention*

1-13-4) Thème IV : Ateliers sur le module à l'initiative du formateur

- *Constitution de 4 groupes*
- *Distribution des supports*
- *Restitution des travaux d'ateliers*

Module 2 : Le contentieux bancaire

1-13-5) Thème I : Les principes de responsabilité bancaire :

- responsabilité civile
- responsabilité pénale

1-13-6) Thème 2 : Le secret professionnel

1-13-7) Thème 3 : Le banquier dispensateur de conseils

*Le cadre juridique extra-contractuel :
Le cadre contractuel*

1-13-8) Thème 4 :

1-13-9) Thème 5 : Le banquier dans les procédures collectives

Travaux en quatre ateliers :

Atelier 1 : rupture civile et pénale des banquiers

Atelier 2 : rupture abusive du crédit

Atelier 3 : responsabilité bancaire pour sanction abusif

Atelier 3 : responsabilité bancaire pour rupture abusive

Nombre de participants :

2 Avocats, 2 Notaires, 2 Experts comptables ou experts judiciaires

Intervenant

Charles MBA OWONO

Objectifs :

1-14 : Formation Continue des Huissiers
du 17 au 28 février 2003

Module 1

1-14-1) Thème I : Les procédures simplifiées
de recouvrement :

Aspects théoriques

Aspects pratiques : rôle de l'huissier de
justice

1-14-2) Thème II : Les voies d'exécution

Sous-thème 1 : Les saisies mobilières

- Aspects théoriques :
- Aspects pratiques : rôle de
l'huissier-inventaire des actes
et mentions obligatoires

Sous thème 2 : Application à des cas réels

Constitution des sous-
groupes

- Groupe 1 : Les saisies conservatoires
- Groupe 2 : La saisie vente
- Groupe 3 : La saisie attribution

1-14-3) Thème III : La saisie immobilière

Sous-thème 1 : Aspects théoriques

Sous-Thème 2 : Aspects pratiques :
Inventaire et présentation des actes, mentions
obligatoires jusqu'à l'audience d'adjudication

Sous-thème 3 : Application dans 4 cas
réels : inventaire et appréciation des
interventions

- Groupe 1 : Cas n°1
- Groupe 2 : Cas n°2
- Groupe 3 : Cas n°3
- Groupe 4 : Cas n°4

Module 2 :

1-14-4) Thème 1 : Les procédures collectives
d'apurement du passif

- Aspects théoriques

1-14-5) Thème 2 : Le nouveau droit régional
des procédures collectives : Aspects
pratiques

- Présentation du cas pratique 1
prévention de la défaillance : procédure d'alerte
- Objectifs et méthodologie

Restitution des travaux des ateliers

- Conception d'une fiche
comparative (législation ancienne et
nouveau droit régional) sur les points
abordés dans le cas pratique
- Discussions

Participants : 2 huissiers de justice par pays
soit 2 x 16 = 32

Animateurs :

- 1) Moussa SARR, Huissier de Justice à
Dakar – SENEGAL
- 2) Jean Claude BONZI BIRIKA,
Magistrat Conseiller à la Cour de
Cassation du Burkina Faso.

Objectifs :

Aux termes de cette session, les huissiers
exploiteront mieux le nouveau cadre des
procédures simplifiées de recouvrement et des
voies d'exécution par rapport à leurs
diligences et implications dans ces procédures.

1-15 : Formation des Acteurs Non judiciaires
du 03 au 07 mars 2003

Protéger l'Entreprise

1-15-1) Thème I : Limiter les risques :

- *Respecter les droits des affaires et les
obligations professionnelles*
- *Organiser la prévention des risques*

1-15-2) Thème II : Prévoir les responsabilités

1-15-3) Thème III : Protéger le savoir-faire de
l'entreprise

Sous-Thème 1 : Protéger les droits de la
propriété intellectuelle

Sous-Thème 2 : Protéger les droits et
biens sociaux contre les abus

1-15-4) Thème IV : Recouvrer les créances

Sous-thème 1 : Les procédures de
recouvrement et voies d'exécution

Sous thème : L'exécution des sûretés
réelles et personnelles

1-15-5) : Thème V : Prévenir et régler les conflits sociaux

- Droits individuels et collectifs du travail
- Règlement des conflits

1-15-6) Thème VI : Sauver l'entreprise en difficulté

- Le sort de l'entreprise
- Le sort des dirigeants

1-15-7) Thème VII : Régler les litiges

- *Le recours à l'arbitrage*
- *Le recours au juge*
- Constitution des sous-groupes

Travaux en atelier

- Thème à l'initiative du formateur
- Restitution des travaux d'atelier
- Correction collective et restitution des travaux d'ateliers

Nombre de participants : 3 participants par Etat membre soit 48 au total

Intervenants : Filiga Michel SAWADOGO

Objectifs :

1-16 : Formation des Formateurs magistrats à la pédagogie des adultes du 10 au 12 mars 2003

1-16-1) Exercices relatifs aux attentes liées à la session de formation

1-16-2) Présentation du programme et de la méthodologie

1-16-3) Les grandes problématiques de la pédagogie

- Notion de pédagogie
- Structure et animation d'un groupe
- Progression pédagogique
- Les objectifs pédagogiques

1-16-4) Le processus d'élaboration d'un programme pédagogique

- Principe
- Méthodes
- Pourquoi un programme ?
- Les expériences de l'ENM et du CFJ de Dakar

1-16-5) La pédagogie des adultes : approche pratique

Répartition en 2 groupes pour la conception des programmes sur le droit de sûretés et le droit de l'Arbitrage.

1-16-6) Restitution par le sous-groupe 1 : les sûretés

Discussion et adoption du programme

1-16-7) Etude de cas et échanges d'expériences sur les sujets abordés dans la journée

1-16-8) Vérification des attentes et exploitation des fiches d'évaluation

Nombre de participants : 4 personnes x 16 Etats = 64 magistrats ayant effectivement suivi les 4 modules de formation antérieurs.

Intervenants :

1- M. *LEGRAND ERIC*, Vice Président Instruction du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, Ancien maître de Conférence de l'ENM.

2- M. *Badio CAMARA*, Magistrat Formateur au CFJ de Dakar.

Objectifs :

Les formateurs de cette catégorie ayant reçu la formation théorique des formateurs avaient été sélectionnés en raison de leur engagement à participer à des opérations de formation à l'échelon local, et à réaliser des sessions de restitution performantes. Ils doivent par conséquent apprendre à élaborer un programme OHADA, à l'organiser, l'exécuter et l'évaluer.

Etant en possession de connaissances théoriques nécessaires à la vulgarisation des actes uniformes, ils seront aptes à l'issue du présent module, à initier toute formation sur le droit au profit des auxiliaires de justice en exercice.

Ce module de formation les rendra à présent capables de concevoir des programmes pédagogiques, de servir de formateurs de terrain dont la mission est de construire une démarche pédagogique concrète et pratique selon les situations, d'en concevoir la documentation adéquate et enfin, de servir d'interlocuteurs privilégiés aux partenaires multilatéraux et bilatéraux de la formation dans chacun des Etats membres de l'OHADA.

1-17 : Formation des formateurs Huissiers de justice et Greffiers à la pédagogie des adultes
Du 13 au 15 mars 2003

1-17-1) Exercices relatifs aux attentes liées à la session de formation

1-17-2) Présentation du programme et de la méthodologie

1-17-3) Les grandes problématiques de la pédagogie

- Notions de pédagogie
- Structure et animation d'un groupe

Le processus d'élaboration d'un programme pédagogique

- Principe
- Méthodes
- Pourquoi un programme ?

1-17-5) La pédagogie des adultes : approche pratique

Répartition en deux groupes pour la conception des programmes sur le droit commercial général et les procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution

Groupe 1 : Le droit commercial général (M CAMARA)

Groupe 2 : Les procédures simplifiées de recouvrement

1-17-6) Restitution par le groupe n°1 : le droit commercial général

Discussion et adoption du programme

1-17-7) Restitution par le sous groupe n°2 :

Les procédures simplifiées et voies d'exécution

Discussion et adoption du programme

1-17-8) Etude de cas et échanges d'expériences sur les sujets abordés dans la journée

Objectifs :

Les formateurs de cette catégorie ayant reçu la formation théorique, avaient été sélectionnés en raison de leur engagement à participer à des opérations de formation à l'échelon local, de manière à aboutir à des sessions de restitution performantes. Ils doivent par conséquent apprendre à élaborer un programme OHADA, à organiser ce programme, à l'exécuter et à l'évaluer. En possession des connaissances théoriques nécessaires à la vulgarisation des actes uniformes, ils seront aptes à l'issue du présent module, à initier toute formation sur le droit OHADA des auxiliaires de justice en exercice.

Ce module de formation les rendra à présent capables de concevoir des programmes pédagogiques, de servir de formateurs de terrain dont la mission est de construire une démarche pédagogique concrète et pratique selon les situations, d'en concevoir la documentation adéquate et enfin, de servir d'interlocuteurs privilégiés aux partenaires multilatéraux et bilatéraux de la formation dans chacun des Etats membres de l'OHADA.

Participants :

2 greffiers et 2 huissiers par Etat soit 4 x 16 = 64 ayant déjà suivi les 3 modules de formation antérieurs.

Intervenants

1- M. *LEGRAND ERIC*, Vice Président

Instruction du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, Ancien maître de Conférence de l'ENM.

2- M. *Badio CAMARA*, Magistrat à la Cour de Cassation du Sénégal, Formateur au CFJ de Dakar.

1-18 Formation des formateurs auxiliaires de justice à la pédagogie des adultes

1-18-1) Exercices relatifs aux attentes liées à la session de formation

1-18-2) Présentation du programme et de la méthodologie

1-18-3) Les grandes problématiques de la pédagogie

- Notions de pédagogie
- Structure et animation d'un groupe

Le processus d'élaboration d'un programme pédagogique

- Principe
- Méthodes
- Pourquoi un programme ?

1-18-5) La pédagogie des adultes : approche pratique

Répartition en deux groupes pour la conception

des programmes sur le droit commercial général

et les procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution

Groupe 1 : Le droit commercial général (M CAMARA)

Groupe 2 : Les procédures simplifiées de recouvrement

1-18-6) Restitution par le groupe n°1 : le droit commercial général

Discussion et adoption du programme

1-18-7) Restitution par le sous groupe n°2 :

Les procédures simplifiées et voies d'exécution

Discussion et adoption du programme

1-18-8) Etude de cas et échanges

d'expériences sur les sujets abordés dans la journée

Nombre de participants :

2 avocats, 2 notaires et 2 experts judiciaires soit 6 x 16 = 96 auxiliaires ayant suivi les 3 modules de formation antérieurs.

Intervenants :

1- M. LEGRAND ERIC, Vice Président Instruction du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, Ancien maître de Conférence de l'ENM.

2- M. Badio CAMARA, Magistrat Formateur au CFJ de Dakar.

Objectifs :

Les formateurs de cette catégorie ayant reçu la formation théorique des formateurs avaient été sélectionnés en raison de leur engagement à participer à des opérations de formation à l'échelon local, et à réaliser des sessions de restitution performantes. Ils doivent par conséquent apprendre à élaborer un programme OHADA, à l'organiser, l'exécuter et l'évaluer.

Etant en possession de connaissances théoriques nécessaires à la vulgarisation des actes uniformes, ils seront aptes à l'issue du présent module, à initier toute formation sur le droit au profit des auxiliaires de justice en exercice.

Ce module de formation les rendra à présent capables de concevoir des programmes pédagogiques, de servir de formateurs de terrain dont la mission est de construire une démarche pédagogique concrète et pratique selon les situations, d'en concevoir la documentation adéquate et enfin, de servir d'interlocuteurs privilégiés aux partenaires multilatéraux et bilatéraux de la formation dans chacun des Etats membres de l'OHADA.

1-19 Formation complémentaire des Auditeurs de justice

Module 1 :

1-19-1) Thème 1 : Présentation de l'acte uniforme sur le droit commercial général

- Philosophie
- Principes directeurs
- Grandes innovations

1-19-2) Thème 2 : Présentation de l'acte uniforme portant droit des sûretés

- Philosophie
- Principes directeurs
- Grandes innovations

□ Les différentes sortes de sûretés

1-19-3) Thème 3 : Présentation de l'Acte Uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution

Sous-thème 1 : Procédures d'injonction de payer, de délivrance ou de restitution d'un bien meuble déterminé.

- Philosophie
- Principes directeurs
- Grandes innovations

Sous-thème 2 : Les voies d'exécution

1-19-4) Thème IV : Présentation de l'Acte Uniforme portant droit des sociétés commerciales et du GIE

- Philosophie
- Principes directeurs
- Grandes innovations

1-19-5) Thème V : Présentation de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif

- philosophie
- Principes directeurs
- Grandes innovations

1-19-6) Thème VI : Présentation de l'Acte Uniforme sur l'arbitrage

- Philosophie
- Principes directeurs
- Grandes innovations

MODULE II

1-19-7) Thème 1 : Présentation de l'acte uniforme sur le droit commercial général

1-19-8) Evocation des cas pratiques sur le contentieux de l'immatriculation, le bail commercial, la vente commerciale

- Répartition des participants en sous-groupes
- Coordination : Jacques LEBAMA

1-19-9) Restitution des travaux de sous-groupes, Correction collective

1-19-10) Thème 3 : Présentation de l'Acte Uniforme portant organisation des sûretés

1-19-11) Thème 4 : Présentation de l'acte uniforme sur le droit de l'arbitrage

1-19-12) Thème 5 : Présentation de l'acte uniforme sur les sociétés commerciales et le GIE

1-19-12) Thème 6 : Présentation de l'acte uniforme organisant les procédures collectives d'apurement du passif

Objectifs :

Cette formation vise à doter, les auditeurs de justice affectés à une fonction judiciaire appelant l'application des actes uniformes, d'une maîtrise du droit OHADA, de connaissances théoriques et pratiques, compléments de nature à renforcer leur capacité intellectuelle pour une bonne application du droit harmonisé dans l'Espace OHADA.

Aux termes de ce module, les auditeurs de Justice des Etats membres issus de promotions récentes, sélectionnés par les Ecoles de Formation, seront à même de maîtriser le droit harmonisé OHADA et seront aptes à apporter des réponses judiciaires appropriées à certaines questions que soulève l'application des actes uniformes.

Les Modules sont divisés en deux phases :

- Une phase théorique, d'apports de connaissance sous forme d'exposés-débats, animée par les professeurs François ANOUKHA et Filiga Michel SAWADOGO.
- Une phase pratique d'évocation de cas pratiques réels ou supposés avec mise en situation des auditeurs de Justice, précédée d'apports théoriques sur les innovations en relation avec les cas abordés, animée par des magistrats formateurs de l'ERSUMA.

Participants :

Magistrats sortants des Ecoles de Formation des Etats membres de l'OHADA, en raison de 4 par pays (64) ayant moins de 3 années d'ancienneté et exerçant effectivement une fonction appelant l'application des actes uniformes.

Intervenants :

- | | |
|--|---|
| <p>1- <i>M. François ANOUKAHA, Professeur Agrégé, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de DSCHANG CAMEROUN.</i></p> <p>2- <i>Filiga Michel SAWADOGO, Professeur agrégé des Universités, Ancien Recteur de l'Université de Ouagadougou Burkina Faso.</i></p> <p>3- <i>M LEBAMA Jacques, Président du Tribunal de Grande Instance de Libreville.</i></p> | <p>4- <i>M Ousmane DIAKITE, Vice-Président de la Cour Suprême du Mali.</i></p> <p>5- <i>M Ibrahim SAMBE, Président du Tribunal Régional de Saint-Louis.</i></p> <p>6- <i>Mr AKA Narcisse, Secrétaire Général du Centre d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI).</i></p> <p>7- <i>Maître Souleymane YANKORI, Avocat au Barreau du Niger.</i></p> |
|--|---|

2 - DES SEMINAIRES DE RESTITUTION DANS LES ETATS MEMBRES DE L'OHADA

	PAYS	DATES	NBRE DE PARTICIPANTS
2 - 1	SENEGAL	1. 28 Janvier au 1 février 2002 2. 04 au 08 février 2002 3. 11 au 15 février 2002	56 53 57 <u>Total : 166</u>
2 - 2	GUINEE- CONAKRY	1. 18-22 mars 2002 - 10 Avocats, 10 Huissiers, 3 Notaires et 7 Greffiers en Chef 2. 15-19 avril 2002 - Magistrats 22-26 avril 2002 – Avocats, nouvellement inscrits au Barreau de Conakry	30 45 30 <u>Total : 105</u>
2 - 3	TOGO	1. 04-08 février 2002 (Notaires, Avocats, Experts Comptables) 2. 11 -15 mars 2002 – Greffiers, Huissiers 3. 10-14 juin 2002 - Magistrats	22 25 30 <u>Total : 77</u>
2 - 4	BENIN	1. 26 février- 02 mars 2002 (Huissiers, Greffiers) 2. 04- 08 mars 2002 - Avocats, Notaires, Experts Comptables, Commissaires Priseurs 3. 22-26 avril 2002 - Magistrats	27 26 20 <u>Total : 73</u>
2 - 5	GUINEE - BISSAU	1. 18 au 22 février 2002 - Avocats, Magistrats et Notaires 2. 25 février-01 mars 2002 –, Greffiers, Huissiers, experts judiciaires 3. 25 au 29 mars 2002 – Avocats, Magistrats, et Opérateurs Economiques.	20 26 31 <u>Total : 77</u>
2- 6	CONGO BRAZZAVILLE	1. 6 au 10 mai 2002 – Magistrats, Avocats, Greffiers en Chef et Huissiers de justice 2. 13 au 17 mai 2002 – Avocats, Notaires, Huissiers et Experts Judiciaires 3. 06 au 08 novembre 2002 (Magistrats, Avocats, greffiers et huissiers de justice)	34 29 35 <u>Total : 98</u>
2- 7	GABON	1. 08 au 22 novembre 2002 – Magistrats, Avocats, Notaires, Greffiers et Huissiers 2. 25 au 29 novembre 2002 (Séminaires non tenus)	33 32 <u>Total : 65</u>
2 - 8	MALI	1. 3 au 7 juin 2002 - Avocats, Notaires, Experts Judiciaires.	45 <u>Total : 45</u>

Journal Officiel de l'OHADA N° 13 - 31 Juillet 2003

2 - 9	BURKINA FASO	1. 1 au 5 juillet 2002 – Avocats, Notaires, Experts judiciaires 2. 15 au 19 juillet 2002 : Greffiers, Huissiers, Magistrats 3. 29 juillet – 24 août 2002 (le dernier séminaire n'a pas été tenu)	27 25 <u>Total : 52</u>
2 - 10	NIGER	1. 05 au 09 Août 2002- Avocats, Notaires, Experts judiciaires 2. 12 au 16 août 2002- Greffiers et Huissiers 3. 09 au 13 décembre 02 Magistrats (dernier séminaire non tenu)	41 36 32 <u>Total : 109</u>
2 - 11	TCHAD	1. 3 au 8 juillet 2002 -Avocats, notaires, Experts judiciaires 2. 9 au 13 juillet 2002- Greffiers et Huissiers	30 30 <u>Total : 60</u>
2 – 12	COTE D'IVOIRE	1. 23 au 26 juillet 2002 - Avocats, Notaires, Experts comptables 2. 23 au 26 juillet 2002 - 15 Greffiers et 15 Huissiers 3. 23 au 26 juillet 2002 - Magistrats	30 30 30 <u>Total : 90</u>
2 - 13	GUINEE – EQUATORIALE	1. 05 au 09 août 2002 Magistrats, Avocats, Experts judiciaires	29 <u>Total : 29</u>
2 - 14	<u>COMORES</u>	1. 22 au 26 juillet 2002 : avocats, notaires, experts judiciaires 2. 29 juillet au 2 août 2002 : greffiers, huissiers	20 20 <u>Total : 40</u>
2 – 15	Cameroun	Aucun séminaire de tenu	0
2- 16	Centrafrique	21 au 25 octobre 2002 : avocats, notaires, experts comptables	30 <u>Total : 30</u>
Total Général			1110

3 - DE LA REDACTION DU DEVIS PROGRAMME N° 2

Pour exécuter le programme d'activité 2002 – 2003, un devis programme n° 2 a été signé entre l'E.R.SU.MA. et l'Union Européenne. Il s'agit d'un document contractuel qui fixe pour 2002 – 2003, les termes et les limites de la convention qui lie l'O.H.A.D.A. à la commission Européenne, en précise les moyens humains et financiers d'exécution ainsi que les modalités administratives et financières de mise en œuvre.

Le présent devis-programme couvre la période du 1^{er} juin 2002 au 31 mai 2003, soit 12 mois à compter de la date de visa de la Délégation de l'Union Européenne. Aucun engagement budgétaire ne pourra être effectué au terme de cette période. Aucune rétroactivité n'étant possible, les dépenses effectuées avant l'approbation du devis-programme par l'Ordonnateur Régional et la Délégation ne seront pas acceptées.

Le résultat attendu de la réalisation du devis-programme est la formation en droit communautaire au siège de l'ERSUMA de 400 personnes : 128 magistrats (64 formateurs, 64 auditeurs de justice), 160 autres acteurs judiciaires (avocats, notaires, experts judiciaires, huissiers de justice, greffiers), 48 acteurs non judiciaires. Pour ce faire, 16 séminaires de formation seront organisés par l'ERSUMA à son siège à Porto-Novo. Au niveau des Etats membres de l'OHADA, l'Ecole organisera 3 sessions de restitution par pays pour un total de 1440 personnes (480 magistrats et 960 autres acteurs judiciaires).

Le montant total du devis-programme s'élève à 1 375 647 870 F CFA. L'exécution des dépenses se fait selon les règles FED VIII et les paiements se font sur et à partir d'un compte bancaire spécial ouvert à cet effet et soumis au principe de double signature du DG de l'ERSUMA et de l'Assistant Technique de l'Union Européenne.

L'ERSUMA est le maître d'œuvre du projet et son Directeur Général, le régisseur. La Délégation de la Commission Européenne à Cotonou est chargée de la supervision du projet et l'Ordonnateur National du Bénin, le

Ministre des Finances est désigné comme Ordonnateur du projet étant donné que l'Ecole a son siège à Porto-Novo, au Bénin.

4 - DE LA PARTICIPATION A DIFFERENTES REUNIONS

Le Directeur général de l'E.R.SU.MA a participé à un certain nombre de réunions :

- Conférence débats sur l'O.H.A.D.A., du 22 au 28 Mars 2002 à Paris ;
- Réunion des Chefs des trois institutions de l'O.H.A.D.A., du 10 au 17 Mai 2002 à Abidjan autour de la mission de l'étude prospective et des mécanismes d'auto financement de l'OHADA ;
- Réunion des Chefs des trois institutions de l'O.H.A.D.A., du 02 au 06 Juillet 2002 à Abidjan relative à l'étude prospective et des mécanismes d'autofinancement des institutions ;
- Réunion des chefs d'institutions avec les consultants à Porto-Novo du 24 au 28 juin 02 relative à la mise en place des outils de gestion financière et du personnel pour l'OHADA ;
- Réunion de la Direction de l'E.R.SU.MA. avec les consultants du PNUD à Porto-Novo du 08 au 12 juillet 02 au tour de la question de mise en place des outils de gestion financière et du personnel pour l'OHADA ;
- Réunion des Ministres des Finances de la zone franc à Paris du 18 au 25 septembre 02 ;
- Forum des parlementaires africains sur le NEPAD du 07 au 10 octobre 02 à Cotonou.

Fait à Porto-Novo, le 28 mai 2003

Le Directeur Général,

Timothée SOME

SOMMAIRE DES AVIS DE PUBLICATION DE LA CCJA

- Avis de publication du 29 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société MALINDI-CI (ex-AGIP) contre AKRAH Mohamed.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 29 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société Côte d'Ivoire TELECOM,(CI-Télécom) contre la Société Ivoirienne d'Assurances Mutuelles, dite SIDAM.*(Côte-d'Ivoire)
- Avis de publication du 29 Avril 2003 relatif à l'affaire *OGUNBEKUN IBUKU OLUWA contre la Société SCI COLIBRIS.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 29 Avril 2003 relatif à l'affaire *Hassana DRAMERA contre la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire, dite BHCI.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 29 Avril 2003 relatif à l'affaire *BONI Joseph Henri contre la faillite RICOCl.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 29 Avril 2003 relatif à l'affaire *ANGOUA KOFFI Maurice contre Société WIN SARL.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 29 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société DJAMAN et Compagnies, SARL contre ENATELECOM.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 29 Avril 2003 relatif à l'affaire *Scierie d'Agnibilékrou WAHAB NOUHAD (S.D.A) , S.A et WAHAB NOUHAD Rachid contre HASSAN SAHLY.* (Côte-d'Ivoire)
- Avis de publication du 29 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société UNIMAT SARL contre Société SODIREP.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 29 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société Groupement d'Industrie Générale dite, G.I.G., SARL contre Société SDV- CI.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *CHERIF Souleymane contre Société CHRONOPOST International Côte d'Ivoire.*(Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *KOUASSI ALLOMO KONAN contre Société TECHNOCART SARL.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *ROCHE Jean - Germain contre Maître TIDOU SANOGO LADJI et Docteur DJOMAN Angèle.*(Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Maître JOUR VENANCE SERY contre Société Civile Immobilière, dite SCI -GYAM.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *BOU CHEBL MALEK contre Station MOBIL de Yamoussoukro.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *MOBIL OIL Côte d'Ivoire contre Société LES CENTAURES ROUTIERS, Compagnie Ivoirienne d'Electricité dite CIE, Société d'Etude et de Développement de la Culture Bananière dite SCB et Maître ADOU Hyacinthe.* (Côte d'Ivoire) ...
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *MOBIL OIL Côte d'Ivoire contre Société LES CENTAURES ROUTIERS, Compagnie Ivoirienne d'Electricité dite CIE, Société d'Etude et de Développement de la Culture Bananière dite SCB et Maître ADOU Hyacinthe.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société Nationale d'Assurances et de Réassurances (SONAR) contre projet d'Appui à la Création des Petites et Moyennes Entreprises (P.A.P.M.E.)* (Burkina Faso)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société VALMAR contre NGAKOUTOU KALTOUMA Justine.* (Tchad)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *SBBAH AFIF YOUSSEF et Autres contre Madame GUILTY née KARIDJATOU TASSABEDO et Société de Commerce Général du Centre représentée par Monsieur SABBAH AFIF.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société Optique Instrumentale contre Société ITRAG - TRANSIT.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *KOUADJO JULES Rodolphe contre N'DRI KONAN.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Maître KONAN BALLY KOUAKOU contre HUISSEIN NASSAR et ALI GADDAR,.* (Côte d'Ivoire).....

- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société Bâtiment et Immobilier de Côte d'Ivoire (BATIM-CI) contre Société GNOHITE'S INTERNATIONAL COMPAGNY, DITE G.I.C.Sécurité.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société Ivoirienne de Pressing VIT NET, SARL contre Marcel PICHARD.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société de Ventes de véhicules d'Occasion, dite VOEXIM, SARL contre Compagnie Nationale de transit, dite C.T.N.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Dame AVI née DOGNI N'GUESSAN Cécile contre Groupement à Vocation Coopérative, dit GVC LELEDOU2.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société USICAO S.A. contre Société Borro et Compagnie SARL.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *RAFIU OYEWEMI contre Tony Anthony Joseph.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société Civile Particulière Brule Mouchel et DIBY Irène contre Société LOTENY TELECOM.*(Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *ZAROOUR Hadel contre AMON Moké Camille.* (Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *DIALLO Justin contre Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire, dite BICICI et Société SHELL-CI.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société EURICOM S.P.A .contre Société d'Importation de Produits Agricoles, dite GRAINCOM -CI, SARL.*(Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *FADIGA NADIANI contre Bank Of Africa Côte d'Ivoire, dite BOA.*(Côte d'Ivoire)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société BABLEXIM contre le Liquidateur COGIP.*(Guinée - Conakry)
- Avis de publication du 30 Avril 2003 relatif à l'affaire *Société SONATEL contre Société d'Exploitation de la Clinique SOKHNA FATMA.* (Sénégal).....
- Avis de publication du 16 Mai 2003 relatif à l'affaire *Société ABIDJAN CATERING contre LY MOUSSA.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 16 Mai 2003 relatif à l'affaire *Société BERDAM INTERNATIONAL contre BIAO COTE D'IVOIRE.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 16 Mai 2003 relatif à l'affaire *Société Nouvelle de Commerce et de Transport, en abrégé S.N.C.T et Mohamed Moctar CHLEUL contre Union Internationale de Banque en GUINEE (UIBG).* (Guinée Conakry).....
- Avis de publication du 16 Mai 2003 relatif à l'affaire *Société Africaine de Crédit Automobile, dite SAFCA contre Société CTS, MONFORT Michel Roger Abel, PORCHER MONFORT Lydie Nicole Danielle.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 16 Mai 2003 relatif à l'affaire *Société Africaine de Crédit Automobile, dite SAFCA et Société Africaine de Crédit-Bail, dite SAFBAIL contre AIR Continental.*(Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 16 Mai 2003 relatif à l'affaire *BAKOU GONAHO François contre DEBENEST Christian Alphonse Marcel.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 16 Mai 2003 relatif à l'affaire *Société Société Afrique Construction et Financement, dite AFRICOF et ZAHER NAJIB contre Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, dite SGBCI* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 16 Mai 2003 relatif à l'affaire *BIAO Côte d'Ivoire contre Compagnie Ivoirienne de Transport et de Transit de l'Afrique de l'Ouest en abrégé CITT-AO, Association des villes et Communes de l'Ouest Montagneux de la Côte d'Ivoire, en abrégé AVICOM-CI et autres.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 16 Mai 2003 relatif à l'affaire *ADOU YAPI Jacques contre AMON ATSE .* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 16 Mai 2003 relatif à l'affaire *Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, dit PDCI-RDA contre Société J & A International, SARL.* (Côte d'Ivoire).....
- Avis de publication du 16 Mai 2003 relatif à l'affaire *Société SDV-CI contre Société RIAL RADING.* (Côte d'Ivoire).....